



AIDES A LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE CAMPAGNE 2020/2021

-

JUSTIFICATIF MAJORATION ASSURANCE RECOLTE

Une majoration peut être versée pour toutes les opérations de restructuration objet de la demande d'aide si vous avez souscrit une assurance récolte qui satisfait aux conditions suivantes :

- > assurance multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel,
- > pour l'année 2020 (= récolte 2020),
- > couvrant l'ensemble des superficies en production assurée en vignes à raisin de cuve (superficie supérieure ou égale à 90 % de la superficie récoltée en 2020 déclarée au CVI)
- > avec une prime ou cotisation d'assurance payée en totalité.

En cas de non-respect de ces conditions, la majoration est rejetée.

Le justificatif à fournir est une attestation de la compagnie d'assurance.
Vous trouverez en page suivante un modèle à communiquer à votre assureur.

Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « *ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance* » dans votre dossier PAC.

Aide à la restructuration du vignoble 2020/2021

Modèle d'attestation pour l'assurance récolte à fournir par l'assureur

Je, soussigné(e),.....,

agissant au nom de la société d'assurance :

dont le siège social est établi à :

.....

certifie que :

Nom/Prénom ou Raison sociale de l'assuré :

Immatriculé sous le n° SIRET : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| 000|_|_|

A souscrit **pour les récoltes de l'année 2020**, une assurance :

[Indiquer la mention utile pour le type de contrat],

Multirisque climatique

Pour le risque grêle et/ou gel

Pour une superficie de vignes à raisin de cuve de :.....hectares

Pour laquelle la prime ou cotisation d'assurance a été réglée en totalité.

Fait à :

Le :

*[Nom et identification du
signataire, signature + cachet]*